

LES ETATS GENERAUX 2002 DE LA MEDECINE GENERALE

23 et 24 Mars 2002

Châtel-Guyon

MANIFESTE DE CHATEL GUYON

Le malaise qui s'exprime depuis novembre 2001 au sein de la profession signifie la volonté des Généralistes **de travailler moins**, donc de **travailler autrement**. Cette expression est partagée par l'ensemble du corps professionnel.

Revalorisation financière et reconnaissance sociale sont les valeurs principales de la cohésion du mouvement Généraliste, valeurs affirmées lors des travaux des Etats Généraux de Châtel-Guyon.

Les Médecins Généralistes présents les 23 et 24 mars 2002 ont élaboré ce Manifeste mis à disposition de toutes celles et ceux qui veulent participer à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'exercice.

Il est destiné à évoluer dans le temps, à être enrichi par les réflexions qu'il suscitera au sein de la profession.

Ce Manifeste doit servir de base pour les prochaines négociations avec les pouvoirs publics.

Les Médecins Généralistes présents à Châtel Guyon exigent une **revalorisation financière**, élément indissociable de la modernisation de la Médecine Générale.

Les Médecins Généralistes présents à Châtel Guyon expriment la nécessité d'**une reconnaissance**

- De la multiplicité et diversité des fonctions reposant sur le volontariat dont l'emblème est la garde médicale
- De la diversification possible, en complément du paiement à l'acte, des modes de rémunération à partir d'une refonte de la nomenclature et de l'introduction d'une part de forfaitisation.
- De la possibilité de contractualisation de certaines fonctions ou missions optionnelles, dans leur champ de compétence de soignant ou en dehors de ce secteur d'activité.
- De la nécessité de la participation financière de la collectivité à l'amélioration de la qualité de l'offre de soins par des aides à l'installation, au regroupement professionnel et inter-professionnel, des aides concernant le personnel des cabinets médicaux, des aides à l'informatisation etc....
- Du partenariat réel avec tous nos interlocuteurs qui doivent oublier les notions de suspicion et de défiance trop souvent exprimées.

TRAVAILLER AUTREMENT AU CABINET

Actuellement, les Médecins Généralistes travaillent en moyenne 58 heures par semaine, 6 jours sur 7; ils le font le plus souvent seul, parfois en utilisant les services d'une secrétaire ou d'un secrétariat téléphonique tenu par leur conjoint ou une société spécialisée. Il est exceptionnel de trouver des cabinets regroupant plusieurs professions de santé et l'exercice solitaire existe encore, notamment en milieu rural.

Les Médecins Généralistes veulent se recentrer sur leur activité de soignant tout en gardant la possibilité de diversifier leur pratique, comme la prévention, l'éducation sanitaire, la coordination des soins...

Les Médecins Généralistes revendiquent

- *La définition du contenu de l'acte médical du Généraliste qui doit lui être réservé*
- *La possibilité de réaliser des gestes techniques ou diagnostiques nécessitant un équipement et un financement spécifique*
- *La possibilité d'être acteur en matière de prévention individuelle dans le cadre d'une politique collective de santé coordonnée:*
 - *Sa rémunération doit être spécifique*
 - *Les Généralistes doivent être impliqués de la conception à la réalisation*
- *La mise en place d'une politique d'éducation des patients*
 - *Pour rationaliser l'accès des patients au système de soins*
 - *En partenariat avec les usagers et les financeurs*
- *Le développement d'une démarche qualité:*
 - *Par la FMC*
 - *Par l'amélioration de l'organisation permettant d'offrir une prestation de qualité (accueil, secrétariat, hygiène etc. ...)*
 - *Par l'auto-évaluation entraînant une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics et la population.*

TRAVAILLER AUTREMENT HORS DU CABINET

Plus jamais les Médecins Généralistes ne feront de gardes comme avant.

Ils exigent la reconnaissance de la pénibilité attachée à cette mission.

Il est nécessaire que les pouvoirs publics s'engagent à responsabiliser la population en ce qui concerne la demande de soins.

Les Médecins Généralistes réclament la régulation des demandes de soins, l'organisation de la réponse à ces demandes en tenant compte des conditions locales et de la volonté de participation des Généralistes.

Les Médecins Généralistes revendiquent

- *La définition des fonctions d'astreinte et de garde*
- *La notion de volontariat pour les gardes en modifiant les termes de l'article 77 du code de déontologie*
- *L'obtention d'un repos compensateur*

- *Le respect de l'organisation locale existante*
- *La nécessité d'une régulation médicale financée par la collectivité*

TRAVAILLER AUTREMENT DANS LE SYSTEME DE SOINS

La Médecine Générale du 3^{ème} millénaire ne peut plus s'exercer de manière solitaire sans coordination entre les différents intervenants. Cette coordination est un gage de qualité des soins dispensés, qu'elle soit informelle ou formalisée. Elle nécessite une reconnaissance mutuelle des compétences et du rôle de chacun.

Les Médecins Généralistes exigent les moyens financiers et la reconnaissance de cette fonction de coordination.

Les médecins Généralistes exigent la reconnaissance de leur place dans le système de soins par tous les intervenants de ce système.

Les Médecins Généralistes revendiquent

- *La rémunération de la coordination sous forme de la création d'une lettre clé à la nomenclature pour l'acte spécifique et d'un forfait pour la mission, ou bien sous forme d'une capitation globale*
- *Une aide au regroupement professionnel*
 - *Conseil juridique*
 - *Aides au financement*
- *Une aide au regroupement inter-professionnel par la création d'une option conventionnelle inter-professionnelle, avec cahier des charges et financement.*
- *Des formations thématiques communes dans le cadre conventionnel à inclure dans le cahier des charges de l'option regroupement inter-professionnel*
- *La prise en compte des pouvoirs publics du déficit des soins primaires constatés au quotidien*
- *La reconnaissance du rôle du Généraliste par l'hôpital:*
 - *Amélioration de la communication avec l'hôpital par la création d'une commission départementale de l'hospitalisation qui définirait les procédures type pour l'hospitalisation et la sortie des patients, la cas échéant en utilisant l'informatique communicante*
 - *Rémunération de la fonction de coordination du médecin traitant y compris durant une hospitalisation*

TRAVAILLER AUTREMENT DANS LA SOCIETE

Depuis 1971, date à laquelle le statut social des médecins conventionnés a été établi, les conditions ont changées: la fiscalité s'est considérablement modifiée; le système de protection sociale ne répond plus aux exigences actuelles.

Les Médecins Généralistes exigent avec force la préservation et l'amélioration de l'A.S.V.

Les Médecins Généralistes exigent une adaptation de leur statut fiscal.

Les Médecins Généralistes exigent une adaptation des cotisations sociales et de la fiscalité en cas d'exercice en milieu difficile.

Les Médecins Généralistes exigent la mise en place d'un plan de carrière prenant en compte la diversité de l'activité et la valorisation de l'expérience. Il est nécessaire de résoudre les difficultés de remplacement et de succession générées par la pénibilité du travail.

Les Médecins Généralistes revendiquent

- ❖ Pour leur protection sociale:
 - *Une prise en charge des différents risques (maladie, accident du travail, maternité, perte d'exploitation) dans le cadre des activités conventionnelles et de service public.*
- ❖ Pour leur retraite:
 - *Une redéfinition des modalités de calcul de l'A.S.V prenant en compte la diversification des modes de rémunération*
 - *La création d'une A.S.V inter-professionnelle*
 - *Une modification du scrutin de la CARMF*
 - *Favoriser une capitalisation collective de la profession*
- ❖ Pour leur fiscalité:
 - *L'opposabilité du SNIR*
 - *La diminution de la taxe professionnelle*
 - *L'instauration d'abattements fiscaux dans des zones où l'exercice est difficile*
 - *La possibilité d'utilisation des chèques emploi-service*
 - *L'amélioration des avantages fiscaux conventionnels*
- ❖ La possibilité d'un plan de carrière:
 - *En faisant reconnaître par les pouvoirs publics le service rendu des activités de 1/3 temps (santé publique, enseignement, représentation professionnelle. ...)*
- ❖ Pour les rapports avec les institutions:
 - *Une réelle amélioration des relations entre les caisses locales et chaque médecin en privilégiant la personnalisation et l'homogénéité des caisses sur le territoire*
 - *Une réforme profonde du conseil de l'ordre:*
 - *dans son fonctionnement : simplification des procédures de remplacement et suppression de son attribut juridique*
 - *dans les modalités d'élections de ses membres*
 - *L'établissement de relations avec les associations d'usagers de santé*
 - *Le développement des relations avec les DDASS en insistant notamment sur l'information concernant le risque sanitaire, et avec les services médico-sociaux départementaux*
 - *La redéfinition du rôle et des missions des Unions Régionales des Médecins Libéraux*
- ❖ De ne pas oublier:
 - *Un projet à court terme attractif pour les jeunes confrères*

- *De conserver la liberté d'installation et favoriser les possibilités de mouvement par des aides des collectivités locales ou autres*

AUGMENTER LA REMUNERATION POUR TRAVAILLER AUTREMENT

Pour avoir du temps de formation, pour que chaque médecin puisse bénéficier d'un secrétariat, pour acquérir du matériel et organiser un plateau technique, pour travailler moins, les Généralistes exigent une augmentation de leurs revenus.

En plus du paiement à l'acte, les Médecins Généralistes veulent la possibilité d'être justement rémunérés forfaitairement pour les missions et fonctions qu'ils auront librement choisies: permanence des soins, coordination, prévention, santé publique...

Les Médecins Généralistes revendiquent

- *Pour la fonction soignante:*
 - *Rémunérer les actes en fonction de leur contenu quelque soit le professionnel qui les réalise affirmant ainsi la reconnaissance de la Médecine Générale comme une spécialité*
 - *Conserver le paiement à l'acte avec une nomenclature différenciée et simple pour le premier recours*
 - *Introduire une part de capitation sur la base du volontariat, à un niveau élevé, pour la continuité des soins et la synthèse.*
 - *Introduire une forfaitisation à la mission sur la base du volontariat pour des fonctions d'acteur de santé publique (prévention, dépistage, éducation sanitaire...)*
- *Pour l'entreprise médicale:*
 - *Une rémunération directe par forfait selon un cahier des charges concernant un label qualité (locaux, secrétariat, matériel), le regroupement, le lieu d'installation.*
 - *Une rémunération indirecte par abaissement de la taxe professionnelle, une baisse des charges, la suppression de la taxation sur les plus values en fin d'activité.*
- *Pour les fonctions de représentation (syndicale, formation etc. ...)*

Un salariat pour plus de transparence